



AVIS ÉMIS PAR
LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
AU COURS DE SA SÉANCE DU 29 AVRIL 2004

concernant

l'avant-projet d'arrêté relatif à la gestion des véhicules hors d'usage

AVANT-PROJET D'ARRETE RELATIF A LA GESTION DES VEHICULES HORS D'USAGE.

**Avis du Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale.
29 avril 2004**

Saisine

Le Conseil est saisi par le Ministre de l'Environnement d'une demande d'avis sur l'avant-projet d'arrêté relatif à la gestion des véhicules hors d'usage.

Suite aux travaux de sa commission ad hoc qui s'est réunie les 30 mars, 13 et 16 avril 2004, le Conseil rend l'avis suivant.

Les membres du groupe de travail ont entendu les représentants de l'IBGE en leurs explications.

Avis

Le Conseil constate que l'objet du projet d'arrêté a fait l'objet d'une convention environnementale signée par l'ensemble des organisations professionnelles des secteurs concernés par cette matière et rendue publique par le Ministre de l'Environnement le lundi 19 avril 2004.

Cette convention a été élaborée dans le contexte de la préparation du projet d'arrêté soumis au Conseil et remplace une convention sur le même objet et signée par les mêmes parties en date du 30 mars 1999.

Le Conseil ne formule en conséquence aucune observation particulière sur ledit projet.

*
* *